

Donc, chaque fois qu'on élève le coût de la vie, par suite de toutes ces hausses de salaires du travail ou des intérêts du capital, chaque fois on recule la situation des 12,600,000 citoyens canadiens dépendants, qui n'ont pas de revenu par leur capital ou par leur travail.

Je pourrais peut-être, à ce stade, citer l'exemple des enfants de moins de 16 ans dont les parents touchent des allocations familiales de \$6 et de \$8 par mois; ce taux, fixé en 1944, est demeuré stationnaire et n'a plus aucune signification ou aucune proportion avec le coût de la vie de 1966.

Le tableau suivant va faire comprendre le point. Par exemple, la production nationale brute, qui était de 11,400 millions en 1944-1945, est passée à 56 milliards en 1966.

Je voudrais aussi signaler au ministre que les investissements capitalisés, qui étaient de 1,280 millions, en 1944-1945, se sont élevés à 18 milliards en 1966.

Je voudrais indiquer au Parlement que les actifs bancaires sont passés de 6 milliards, en 1944, à 26 milliards 500 millions en 1966.

Par ailleurs, au cours de la même période, le capital-actions de 800 grandes compagnies, qui était de 7 milliards en 1944-1945, se chiffrait à 102 milliards en 1966. La circulation des chèques est passée de 60 milliards, en 1944-1945, à 520 milliards en 1966.

L'indemnité des députés était de \$4,000 en 1944-1945; en 1966, elle était de \$18,000.

En 1944-1945, la pension des citoyens âgés s'élevait à \$20 par mois; aujourd'hui, elle est de \$105.

Quant aux allocations familiales,—je veux en dire un petit mot en passant—elles sont passées de zéro à \$10 par mois.

Si tous les articles de l'économie ont été multipliés par quatre, par huit et plus, les allocations familiales des enfants de moins de 10 ans et de moins de 16 ans sont demeurées stationnaires à \$6 et \$8 par mois, au taux de 1944, alors que la population vit et règne en 1966.

Monsieur le président, cette mise au point constitue une mise en garde. Pourquoi continuer à favoriser les hausses des salaires des travailleurs ou les hausses des intérêts et dividendes des capitalistes et des banquiers, si nous persistons à jouer toujours sur le dos des petits citoyens de notre valeureuse population, sur le dos des pères et mères de famille qui consentent encore, malgré une situation économique intenable, à préparer la prochaine génération d'adultes et de producteurs qui assureront la survie et la prospérité du Canada de demain.

A l'heure actuelle, monsieur le président, le gouvernement est placé, de façon très aiguë et frappante, devant deux cas de base où son autorité est appelée à faire un choix décisif, choix qu'il aurait dû faire depuis longtemps

[M. Latulippe.]

mais qu'il ne peut plus retarder pour aucune raison ou prétexte valable.

Le gouvernement du Canada est la plus haute autorité du pays sur les institutions, les corps publics, les «pressure groups», les corps intermédiaires, les huit banques à charte, les 800 plus grandes compagnies qui jouent à la Bourse ou qui font des millions de profits nets par année.

Une Banque du Canada, huit banques à charte, 800 grandes compagnies qui ont à leur tête un ou des directeurs des huit banques à charte. Voilà en quoi consiste la haute finance, la haute direction économique du Canada. Et c'est le champ d'action des grands administrateurs du Canada.

Voilà les institutions que le gouvernement protège. Le vote de tout à l'heure a été en faveur de ces grosses institutions, c'est-à-dire contre le peuple. Celui-ci devra se contenter encore des miettes qui tombent de la table de ces grandes institutions, mais le peuple a certainement droit à sa part. Hélas! ceux qui représentent ici le Canada représentent beaucoup plus la haute finance que le peuple du Canada.

Ces gens sont responsables ou bien ils ne le sont pas; ils gouvernent et planifient toute l'activité économique du Canada, ou bien ils ne s'en préoccupent pas. Une chose est certaine cependant, c'est que ces gens sont placés sous la direction de l'honorable ministre des Finances et Receveur général du Canada (M. Sharp), sous la direction du gouverneur général en conseil, c'est-à-dire le Gouverneur général et tous les 26 ministres. Voilà l'autorité suprême du Canada, voilà où il faut frapper pour exiger des réformes administratives, réclamer des rajustements nécessaires. L'autorité suprême ne peut pas être anonyme et irresponsable pendant des décennies.

Or, ce gouvernement, cette autorité suprême, ce gouverneur général en conseil doit bientôt permettre deux hausses appréciables dans le revenu du travail et du capital. Il s'agit, monsieur le président, du «déplafonnement» du taux d'intérêt de 6 p. 100 sur les prêts consentis par les huit banques à charte.

Même si le gouverneur en conseil, avec ses 26 ministres, tient à se cacher derrière des comités mixtes, des commissions royales d'enquêtes, ou des conseils économiques pour maintenir des coutumes établies, soi-disant démocratiques, il n'en reste pas moins que l'autorité suprême du Canada doit faire son choix immédiat entre continuer d'administrer un pays selon la vieille méthode désuète ou pénétrer courageusement dans un nouvel ordre que le peuple attend et réclame de toutes ses forces avec patience, persévérance et confiance.